

BUREAU DU JOURNAL
ROUBAIX :
93, Grande-Rue, 93
TOURCOING :
Rue Desurmont, 13

L'ÉCLAIR

ABONNEMENTS:

Nord et Départements Limitrophes
Trois mois 4 50
Six mois 8 00
Un an 18 00

DE ROUBAIX-TOURCOING

GOUVERNANTS

Il fut un temps où les classes dirigeantes eurent à leur tête des hommes d'Etat. Leur politique pouvait être haïssable, mais elle était...

contre lui et dans le concert de reproches qu'il soulève, ses amis, comme il est logique, font entendre les notes les plus aiguës.

Il ne lui pardonnent pas d'avoir trompé leurs espérances, sans toutefois être en droit de lui reprocher d'avoir satisfait celles de leurs adversaires. Quoi de plus significatif, en effet, que le spectacle comique donné au Sénat par M. Ribot à propos du fameux projet Merlin contre le droit de grève?

L'AVENTURE DE MADAGASCAR

Pour bien montrer au public l'incurie criminelle du gouvernement opportuniste dans la préparation et dans la conduite de l'expédition de Madagascar, nous n'hésitons pas à donner l'hospitalité de nos colonnes à l'article suivant du 'Paris', feuille gouvernementale dirigée par M. Rauc, sénateur opportuniste :

A Majunga, le spectacle a été plus navrant encore.

On a découvert au bout de huit mois, des bords de corail qui découvrent régulièrement à toutes les marées de pierre mer et de lune nouvelle. Et c'est au moment de construire les appointements qu'on a fini par reconnaître l'impossibilité des constructions. De sorte que les canonnières, les chalands, les approvisionnement, les munitions, les troupes elles-mêmes, arrivant en rade, ne pouvaient débarquer parce qu'il n'y avait ni bateaux, ni débarcadères. Et on a pu voir sur la rade de Majunga vingt et trente navires attendant vainement qu'on leur donnât les moyens de mettre à terre leur cargaison.

La grève à Orskil (gouvernement Orlovsky)

Le 10 mai 28 avril la flature de chanvre appartenant à M. Pinette a eu à soutenir une grève de fleurs, parce que le patron (ou plutôt son fondé de pouvoirs) n'avait pas satisfait à toutes les conventions du contrat. La grève dura deux semaines jusqu'à ce que les ouvriers se furent adressés à l'inspecteur de fabrique.

qui abaisse de 2 francs à 1 fr. 50 le droit de consommation dans les communes au-dessous de 10,000 âmes, et qui élève le droit sur l'alcool à 195 francs.

La responsabilité de l'Etat en cas d'incendie. M. Fleury-Ravarin vient de déposer une proposition tendant à édicter la responsabilité civile de l'Etat en cas de trouble ou d'émeutes, à Paris et à Lyon, pour la réparation des dommages causés aux personnes et aux propriétés.

LES RÉQUISITIONS dans les Grandes Manœuvres

Depuis quelques années, des plaintes nombreuses s'élevaient dans les villes de garnison et dans les gîtes d'étapes contre les procédés par voie de réquisitions, limités et vexatoires, employés par les chefs de corps à l'époque des manœuvres d'automne, pendant les marches d'aller et retour des troupes.

Congrès international textile

Les délégués des syndicats belges de l'industrie textile adressent aux ouvriers tisserands, fileurs et liniers de tous les pays un appel chaleureux au sujet du congrès international textile qui sera tenu à Gand cette année.

LES GRÈVES EN RUSSIE

Voici la suite des renseignements que nous avons publiés, hier, sur les grèves de Russie : (Rousskaia Vedomosti, n° 149, le 13 juin 1895.)

LA CHAMBRE

Le cas de Mirman. En présence de la décision du gouvernement de demander aujourd'hui à la Chambre le vote de la proposition sur les obligations militaires des membres du Parlement, la commission qui examine la proposition Mirman sur l'annexe a renoncé à soulever un incident à la tribune au sujet de l'interdiction de laisser Mirman venir défendre sa proposition devant elle.

NOS DÉPÊCHES

Paris, 2 juillet. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Félix Faure. LES INCIDENTS DE MEDDAR. Le ministre de la marine a communiqué au conseil des députés de Djeddah, au sujet de ce calme le plus complet régnait en ce moment dans la région.

LA SEANCE

Paris, 2 juillet. — Séance à 3 heures, sous la présidence de M. Henri Brisson. L'Incendie de Paris. M. Georges Berger dépose une proposition de loi tendant à ouvrir au ministre de l'Intérieur un crédit de cent mille francs pour venir en aide aux victimes de l'incendie qui a éclaté hier rue Rochecourt, à l'usine Godillot. Il demande le renvoi de la proposition à la commission du budget. (Très bien.)

LE COMTE de Monte-Cristo

Il avait passé et repassé vingt fois devant son île de Monte-Cristo, mais dans tout cela il n'avait pas une seule fois trouvé l'occasion d'y débarquer. C'était aussitôt que son engagement avec le patron de la Jeune-Amélie aurait pris fin, de louer une petite baraque pour son propre compte (Dantès le pouvait, car dans ses différentes courses il avait amassé une certaine somme de piastres), et, sous un prétexte quelconque, de se rendre à l'île de Monte-Cristo.

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

La commission du budget a commencé aujourd'hui l'examen des contributions directes, en vue de faire son rapport au conseil de la Chambre puis les voter avant la clôture de la session. M. Doumer a soutenu la nécessité de se prononcer en principe sur l'impôt sur le revenu.

LA RÉFORME DES ÉTUDES DE DROIT

Le conseil a autorisé le ministre de l'Instruction publique à faire voter par le Parlement avant la clôture de la session un crédit de principe pour assurer l'application de la réforme des études de droit.

LA CHAMBRE

Le cas de Mirman. En présence de la décision du gouvernement de demander aujourd'hui à la Chambre le vote de la proposition sur les obligations militaires des membres du Parlement, la commission qui examine la proposition Mirman sur l'annexe a renoncé à soulever un incident à la tribune au sujet de l'interdiction de laisser Mirman venir défendre sa proposition devant elle.

LA CHAMBRE

Le cas de Mirman. En présence de la décision du gouvernement de demander aujourd'hui à la Chambre le vote de la proposition sur les obligations militaires des membres du Parlement, la commission qui examine la proposition Mirman sur l'annexe a renoncé à soulever un incident à la tribune au sujet de l'interdiction de laisser Mirman venir défendre sa proposition devant elle.

LA SEANCE

Paris, 2 juillet. — Séance à 3 heures, sous la présidence de M. Henri Brisson. L'Incendie de Paris. M. Georges Berger dépose une proposition de loi tendant à ouvrir au ministre de l'Intérieur un crédit de cent mille francs pour venir en aide aux victimes de l'incendie qui a éclaté hier rue Rochecourt, à l'usine Godillot. Il demande le renvoi de la proposition à la commission du budget. (Très bien.)

LE COMTE de Monte-Cristo

Il avait passé et repassé vingt fois devant son île de Monte-Cristo, mais dans tout cela il n'avait pas une seule fois trouvé l'occasion d'y débarquer. C'était aussitôt que son engagement avec le patron de la Jeune-Amélie aurait pris fin, de louer une petite baraque pour son propre compte (Dantès le pouvait, car dans ses différentes courses il avait amassé une certaine somme de piastres), et, sous un prétexte quelconque, de se rendre à l'île de Monte-Cristo.

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

La commission du budget a commencé aujourd'hui l'examen des contributions directes, en vue de faire son rapport au conseil de la Chambre puis les voter avant la clôture de la session. M. Doumer a soutenu la nécessité de se prononcer en principe sur l'impôt sur le revenu.

LA RÉFORME DES ÉTUDES DE DROIT

Le conseil a autorisé le ministre de l'Instruction publique à faire voter par le Parlement avant la clôture de la session un crédit de principe pour assurer l'application de la réforme des études de droit.

LA CHAMBRE

Le cas de Mirman. En présence de la décision du gouvernement de demander aujourd'hui à la Chambre le vote de la proposition sur les obligations militaires des membres du Parlement, la commission qui examine la proposition Mirman sur l'annexe a renoncé à soulever un incident à la tribune au sujet de l'interdiction de laisser Mirman venir défendre sa proposition devant elle.

LA CHAMBRE

Le cas de Mirman. En présence de la décision du gouvernement de demander aujourd'hui à la Chambre le vote de la proposition sur les obligations militaires des membres du Parlement, la commission qui examine la proposition Mirman sur l'annexe a renoncé à soulever un incident à la tribune au sujet de l'interdiction de laisser Mirman venir défendre sa proposition devant elle.

LA SEANCE

Paris, 2 juillet. — Séance à 3 heures, sous la présidence de M. Henri Brisson. L'Incendie de Paris. M. Georges Berger dépose une proposition de loi tendant à ouvrir au ministre de l'Intérieur un crédit de cent mille francs pour venir en aide aux victimes de l'incendie qui a éclaté hier rue Rochecourt, à l'usine Godillot. Il demande le renvoi de la proposition à la commission du budget. (Très bien.)

LE COMTE de Monte-Cristo

Il avait passé et repassé vingt fois devant son île de Monte-Cristo, mais dans tout cela il n'avait pas une seule fois trouvé l'occasion d'y débarquer.

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

La commission du budget a commencé aujourd'hui l'examen des contributions directes, en vue de faire son rapport au conseil de la Chambre puis les voter avant la clôture de la session.

LA RÉFORME DES ÉTUDES DE DROIT

Le conseil a autorisé le ministre de l'Instruction publique à faire voter par le Parlement avant la clôture de la session un crédit de principe pour assurer l'application de la réforme des études de droit.

LA CHAMBRE

Le cas de Mirman. En présence de la décision du gouvernement de demander aujourd'hui à la Chambre le vote de la proposition sur les obligations militaires des membres du Parlement, la commission qui examine la proposition Mirman sur l'annexe a renoncé à soulever un incident à la tribune au sujet de l'interdiction de laisser Mirman venir défendre sa proposition devant elle.

LA CHAMBRE

Le cas de Mirman. En présence de la décision du gouvernement de demander aujourd'hui à la Chambre le vote de la proposition sur les obligations militaires des membres du Parlement, la commission qui examine la proposition Mirman sur l'annexe a renoncé à soulever un incident à la tribune au sujet de l'interdiction de laisser Mirman venir défendre sa proposition devant elle.

LA SEANCE

Paris, 2 juillet. — Séance à 3 heures, sous la présidence de M. Henri Brisson. L'Incendie de Paris. M. Georges Berger dépose une proposition de loi tendant à ouvrir au ministre de l'Intérieur un crédit de cent mille francs pour venir en aide aux victimes de l'incendie qui a éclaté hier rue Rochecourt, à l'usine Godillot. Il demande le renvoi de la proposition à la commission du budget. (Très bien.)